

revenu imposable des placements par les compagnies d'assurance il y a lieu d'étudier la question. Nous avons estimé qu'à cet égard des consultations seraient utiles. Je n'ai pas l'intention pour le moment de modifier les résolutions, pour répondre à la question du député. Le chef de l'opposition a soulevé aussi un certain nombre de questions et a déploré telle et telle chose. J'en ai conclu que la véritable raison de ses lamentations tient au fait que le public canadien ne l'a pas élu comme premier ministre le 25 juin. (*Exclamations*) J'ai entendu le député se plaindre si souvent de tant de choses...

**Une voix:** Vous n'avez aucune raison de dire cela.

**L'hon. M. Benson:** Le président du Conseil du Trésor a répondu au député, et pourtant il dit ne pas avoir reçu d'explications au sujet de certaines questions. En tous les cas, je passe aux questions soulevées par le député de Waterloo. Il m'a reproché de ne pas porter attention. Je vois qu'il n'est même pas à la Chambre pour entendre ma réponse...

**M. Gilbert:** Monsieur le président, je pose la question de privilège. Le député de Waterloo participe à une émission de radio et il ne peut être ici. Il est injuste de la part du ministre de faire une telle déclaration en ce moment.

**L'hon. M. Benson:** Je suis certain que le député est absent pour une affaire importante. Quand il sera de retour, je saisirai la première occasion pour répondre aux questions qu'il a posées.

**L'hon. M. Lambert:** Monsieur l'Orateur, je trouve touchant d'entendre le ministre des Finances prétendre que le chef de l'opposition a fait des discours pour se plaindre de ceci ou de cela. Bien entendu, le pays entier déplore certaines déclarations du ministre des Finances, de même que bien des choses qu'il n'a pas dites dans son exposé budgétaire et que nous espérons entendre. Le ministre n'a pas encore expliqué l'écart de crédibilité dont a parlé le chef de l'opposition. Je me reporte, bien sûr, à ce qui est réellement arrivé et à ce qu'a suggéré le collègue du ministre, le président du Conseil du Trésor. De toute manière, on attend encore que le gouvernement passe aux actes et la crédibilité fait défaut. Aucun doute là-dessus. Il n'y a toujours pas d'explication.

Le chef de l'opposition a reproché au ministre d'expliquer en dehors de la Chambre des choses qu'il aurait dû élucider ici. De nombreux députés ont blâmé le ministre de faire des déclarations à la télévision et à la radio, où il n'y a personne pour le critiquer. Les ministres devraient savoir que ce n'est pas une façon d'agir. Les explications devraient être données à la Chambre. Ils peuvent sûrement paraître à la télévision, mais les déclarations importantes devraient être faites à la Chambre, où il est possible de poser des questions et d'obtenir des réponses. Les ministres ne devraient pas justifier leurs attitudes devant les caméras, loin de ceux qui leur demanderont de justifier leurs paroles, et à l'abri de toute opposition ou surveillance.

J'avais l'intention de faire certaines remarques cet après-midi. Je me suis réjoui lorsque le ministre a parlé de certains sujets dont je voulais traiter. Il a indiqué, il y a une semaine, que l'émission d'obligations d'épargne du Canada avait eu du succès et que, par conséquent, il pourrait effectuer certains remboursements. En d'autres termes, il disposait d'une certaine somme d'argent. Qu'arrivera-t-il dans 14 ans, lorsque le gouvernement devra rembourser ces obligations au taux d'intérêt promis? Le gouvernement entend-il persuader alors les détenteurs d'échanger ces obligations contre de nouvelles obligations à un taux d'intérêt plus élevé? Franchement, à mon avis, le gouvernement présente les faits sous un faux jour en ce qui concerne cette dernière émission d'obligations. D'après la publicité, le taux d'intérêt de base serait de 6 $\frac{3}{4}$  p. 100 et il devrait monter jusqu'à 7 p. 100. Selon les réclames, si les détenteurs d'obligations n'encaissent pas leurs coupons, ils recevront 150 p. 100 du montant à la fin de la période de 14 ans. Mais ils n'ont pas dit aux investisseurs que, si ces obligations étaient détenues pendant cette période, la valeur de \$150 sur une obligation de \$100 serait imposable comme revenu au taux marginal.

• (4.00 p.m.)

**L'hon. M. Benson:** Je suis certain que mon honorable ami sait qu'il y a une autre solution et qu'il est possible de déclarer l'intérêt chaque année et de payer la taxe à mesure.

**L'hon. M. Lambert:** Je vous l'accorde, mais vous ne le déclarez pas si vous n'avez pas encaissé les coupons.

**L'hon. M. Benson:** Non, il n'en est pas ainsi.